

## **COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET, Coralie CLAVIER.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Matthieu ROLLAND.

Etait absent : David GERAUD.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal l'ordre du jour et propose de rajouter le point suivant : Avenant à la convention de fourniture et de livraison des repas au restaurant scolaire.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Maxence NICOLLET en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 13/12/2021.

### **1)- Subventions attribuées aux associations sur 2022**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, lors du vote du budget primitif, la commune alloue un montant en subventions associatives.

Sur le Budget primitif 2022, le montant des subventions inscrit sera de 10 347.00 €.

Subventions attribuées aux associations 2022 :

ADAR d'Orvault	1 100,00 €
ADMR de Guenrouët	1 000,00 €
ADT de Saint-Nazaire	0,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guenrouët	527,00 €
APLS Bien Chez Soi de Pontchâteau	0,00 €
Donneurs de sang Ste Anne-sur-Brivet/Quilly	200,00 €
Association régionale des mutilés de la voix de Nantes	100,00 €
Croix rouge française de Blain	500,00 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	250,00 €
Les Virades de l'Espoir de Campbon	250,00 €
Resto du cœur en Loire-Atlantique de Nantes	1500,00 €
Secours catholique Loire-Atlantique de Nantes	250,00 €
Solidarité femmes en Loire-Atlantique de Nantes	300,00 €

AFSEP Association des sclérosés en plaques	150.00 €
France Adot en Loire-Atlantique	60,00 €
APF Association des Paralysés de France	500.00 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	300,00 €
FNATH Ass.des accidentés de la vie Estuaire,Retz et Sillon	50.00 €
UBCC (Union Brivet Campbon Chapelle-Launay) de Campbon	1 120,00 €
Gymnastique Saint Sauveur de Bouvron	100,00 €
Art Fest & Co de Quilly	500,00 €
Pause musique de Campbon	500,00 €
UNC Campbon-Quilly	200,00 €
FNATH accidentés de la vie Estuaire, Retz et Sillon	50,00€
AFM Téléthon- Délégation de Loire Atlantique	100.00 €
SPA de Loire-Atlantique	100.00 €
Ligue des droits de l'homme	100 .00€
La Mesnie du Sillon	80.00 €
Au Ras du Sol (chorale à Quilly)	300.00€
Total	10 347.00 €

## **2)- Contrat d'association école privée Ste-Thérèse-Participation 2022**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'association de l'école privée Sainte Thérèse pour trois années 2022-2024 : Le contrat d'association indique que la commune est tenue de prendre en charges les dépenses de fonctionnement des classes pour lesquelles un accord est donné par la convention. Le montant de la participation applicable est calculé en fonction du coût moyen par élève de l'année passée.

En 2021, le coût moyen par élève de classe maternelle est évalué à 1 589.29€.

Et le coût moyen par élève de classe primaire est évalué à 261.52€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de la participation 2022 de la commune au contrat d'association en fonction du coût moyen par élève, soit une participation totale sur le budget 2022 de 34 601.93€

## **3)- Approbation de l'augmentation du capital de LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT-SPL**

L'aide au développement des projets des territoires est notamment portée par la mobilisation coordonnée des structures du "partenariat Loire-Atlantique", Loire-Atlantique développement (LAD-SELA, LAD-SPL et CAUE 44), l'Agence foncière départementale et Habitat 44.

Loire-Atlantique développement propose des actions dans les champs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le domaine du renouvellement urbain, du conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement, ce qui constitue une première réponse à la demande des collectivités.

Afin de donner les moyens à LAD-SPL d'accompagner au mieux les territoires dans leur transition vers un modèle d'aménagement durable, l'assemblée départementale, s'est prononcée favorablement à une augmentation de son capital social de 2 000 000 €, assurée intégralement par le Département de Loire-Atlantique, actionnaire majoritaire.

Soucieux de conforter Loire-Atlantique développement, comme l'agence d'ingénierie publique au service de toutes les collectivités locales du département, la gouvernance des instances de LAD-SPL reste inchangée avec 18 administrateurs.

APRES DELIBERATION, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros),

Approuve que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique,

Approuve la composition inchangée du Conseil d'administration.

#### **4)-Convention avec POLLENIZ pour la destruction de nids de frelons asiatiques**

La commune avait pris adhésion à Polleniz par délibération en novembre 2020 ;

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Polleniz dénonce les conventions existantes auprès des collectivités et propose un nouveau service pour lutter contre les frelons asiatiques, appelé : VESP'Action (schéma communal pour une limitation des risques liés au Frelon asiatique).

Le principe reste le même, à savoir :

La signature de la convention permet d'organiser la destruction des nids actifs sur le territoire communal :

Le service technique communal devra identifier sur place le nid de frelons et renseigner POLLENIZ sur le niveau d'urgence de la destruction, l'adresse de l'intervention, les coordonnées du propriétaire et les éléments techniques pour la destruction.

La transmission de ces informations vaut accord de la commune pour la prise en charge financière de la destruction du nid.

La destruction des nids étant réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par POLLENIZ, la commune s'engage à financer :

-pour les interventions réalisées sur le domaine privé : le coût TTC de l'intervention un forfait de 50 € (le solde TTC de l'intervention restant à la charge du particulier lui sera directement facturé par « l'entreprise prestataire ».

-pour les interventions réalisées sur le domaine public et dont la commune est gestionnaire seront prises en charge à 100% par la commune.

La commune décide en 2022, de confirmer le choix d'un montant global de 300€ annuel pour le financement des destructions de nids.

En plus, le conseil municipal accepte de verser à POLLENIZ un forfait unique d'adhésion à VESP'Action de 325€ en 2022 pour la mission de Polleniz d'animation, coordination et gestion administrative et comptable de l'enlèvement des nids.

#### **5)-Avenant à la convention de fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 15/06/2020, la société CONVIVIO, 35 Bédée était attributaire du marché de fourniture et de la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire -en période scolaire-soit environ 135 repas par jour.

CONVIVIO informe la commune d'une révision à la hausse de ses prix compte tenu de l'explosion des prix alimentaires et des prix des matières premières.

Aussi, le prix du repas complet passera de 2.0767€ à 2.2117€ HT au 01/04/2022.

Accord du conseil municipal.

XXXXXXXXXX

## Commune de QUILLY

2022-2-1

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2022	Date d'affichage : 11/02/2022
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 13

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET, Coralie CLAVIER.

Etaient absents et excusés : Françoise VERCHERE a donné pouvoir à Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Matthieu ROLLAND.

Etait absent : David GERAUD.

Monsieur Maxence NICOLLET été élu secrétaire.

**Objet : Subventions attribuées aux associations sur 2022.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, lors du vote du budget primitif, la commune alloue un montant en subventions associatives.

Sur le Budget primitif 2022, le montant des subventions inscrit sera de 10 347.00 €.

Cette somme est répartie entre les différentes associations qui ont déposé un dossier complet en mairie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la répartition des subventions 2022 aux associations suivant le tableau joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
Fait et délibéré, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,

  
Valérie GAUTIER

Affiché le : 11/04/2022.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401390-20220221-2022021bis-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Annexe à la délibération : Subventions attribuées aux associations 2022  
N° 2022-2-1

ADAR d'Orvault	1 100,00 €
ADMR de Guenrouët	1 000,00 €
ADT de Saint-Nazaire	0,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guenrouët	527,00 €
APLS Bien Chez Soi de Pontchâteau	0,00 €
Donneurs de sang Ste Anne-sur-Brivet/Quilly	200,00 €
Association régionale des mutilés de la voix de Nantes	100,00 €
Croix rouge française de Blain	500,00 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	250,00 €
Les Virades de l'Espoir de Campbon	250,00 €
Resto du cœur en Loire-Atlantique de Nantes	1500,00 €
Secours catholique Loire-Atlantique de Nantes	250,00 €
Solidarité femmes en Loire-Atlantique de Nantes	300,00 €
AFSEP Association des sclérosés en plaques	150,00 €
France Adot en Loire-Atlantique	60,00 €
APF Association des Paralysés de France	500,00 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	300,00 €
FNATH Ass.des accidentés de la vie Estuaire,Retz et Sillon	50,00 €
UBCC (Union Brivet Campbon Chapelle-Launay) de Campbon	1 120,00 €
Gymnastique Saint Sauveur de Bouvron	100,00 €
Art Fest & Co de Quilly	500,00 €
Pause musique de Campbon	500,00 €
UNC Campbon-Quilly	200,00 €
Les Eaux vives St-Herblain	210,00€
AFM Téléthon- Délégation de Loire Atlantique	100,00 €
SPA de Loire-Atlantique	100,00 €
Ligue des droits de l'homme	100,00€
La Mesnie du Sillon	80,00 €
Au Ras du Sol (chorale à Quilly)	300,00€
<b>Total</b>	<b>10 347,00 €</b>

Le maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214401390-20220221-2022021bis-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022